

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 9 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max Tourvieilhe, 1^{er} vice-président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M LARDY, E. FARGIER, G.DOZ, M. BOUSCHON, S. CIVIER (proc de J. DURIEU), G. JALADE (proc de P. GAILLARD), B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER) C. BOUTONNET, JC. COURT, S. DEGUILHEM, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de R THIOLLIERE), R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (proc de MF. MARTIN), D. RECCHIA, J. SARTRE (proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, J-C FLORY, R. LACROTTE (proc de M. CEYSSON), M. TOURVIEILHE (proc de C. GARCIA), et P. MANENT
Mesdames M. ALLAMEL (proc de A. LOYET), MN. DURAND (proc de A. BASTIDE), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, D. FORBIN (proc de S. REYNIER) et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 11

Votants : 46

Absents : 9

Date de convocation : 03/07/2019

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE et Mesdames M. DUBOIS, F. DUMAS F. NOGIER et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants : J. LEBELLEGO

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Vente d'un camion plateau

Dans le cadre de son renouvellement de parc et afin d'améliorer les conditions de travail des agents du service de Prévention et Gestion des déchets, la CCBA a décidé de s'équiper d'un camion plateau VL, équipé d'un hayon élévateur pour assurer la collecte des encombrants et la livraison des conteneurs.

Le camion VL plateau sera donc vendu par la CCBA dans le courant de l'année.

Les membres du bureau ont acté la procédure de vente ; à savoir une mise à la vente exclusive dans un premier temps aux communes membres de la CCBA, avec un délai d'un mois pour faire la meilleure offre avec comme prix de base l'estimatif fait par la société Renault TRUCK.

Vu les articles L.2241-1 et L2122.21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Conseil Communautaire est compétent pour décider de la vente d'un véhicule lui appartenant ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Autorise le Président à procéder à la mise en vente du véhicule suivant :

Camion plateau VL Maxity, équipé d'un bras articulé, immatriculé EJ-951-VN, de 2008, pour un montant de base de 14 000€.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 10 juillet 2019
Le 1^{er} Vice-Président, Max TOURVIEILHE

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190709-DEL09072019-15-
DE
Date de télétransmission : 12/07/2019
Date de réception préfecture : 12/07/2019